

20^e conférence des Nations unies sur le changement climatique à Lima

La prochaine conférence des Nations unies sur le climat à Lima (COP20, 1^{er} au 12 décembre 2014) sera une étape importante des négociations pour un nouvel accord mondial sur le climat. Elle devrait aboutir à un projet de texte de négociation en vue du nouvel accord, qui doit être finalisé en décembre 2015 à Paris.

Contexte: accords sur le climat de Kyoto à Paris

Pour éviter que le réchauffement mondial ne franchisse la barre des 2 °C, il faut, selon le [Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat](#) (GIEC), que les émissions mondiales de dioxyde de carbone diminuent de 40 à 70 % entre 2010 et 2050 et deviennent nulles ou négatives à l'échéance de 2100. Des efforts sont nécessaires, à cet effet, dans toutes les régions du monde. Depuis 2000, l'Europe a réduit ses émissions de dioxyde de carbone de près de 10 % mais les émissions mondiales ont augmenté de 36 % sur la même période.

Un effort mondial de lutte contre le changement climatique a été lancé en 1992 avec la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Le protocole de Kyoto de 1997 engage les nations développées à réduire leurs émissions de dioxyde de carbone mais il ne concerne actuellement que 14 %, environ, des émissions mondiales. Après l'échec des négociations pour un accord mondial en 2009, il a été décidé lors de la conférence de Durban, en 2011, de conclure un accord d'ici à 2015 pour une entrée en vigueur en 2020. En septembre 2014, les dirigeants mondiaux se sont réunis à New York pour un [sommet des Nations unies sur le climat](#) au cours duquel ils ont exposé leurs visions pour les actions futures de lutte contre le changement climatique. Ils ont réaffirmé que la COP20 à Lima devait produire le projet de texte d'un nouvel accord devant être adopté lors de la conférence suivante (COP21 à Paris, décembre 2015).

Éléments du prochain accord sur le climat

Contrairement au protocole de Kyoto, qui n'engage que les nations développées, le nouvel accord devrait s'appliquer à tous les pays. Il s'appuiera sur une approche ascendante, à savoir que les pays présenteront des contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN). Celles-ci peuvent comprendre des objectifs d'émission, des politiques et des projets. Les pays sont censés communiquer leurs CPDN avant mars 2015.

Conformément au principe de "responsabilité commune mais différenciée", de plus grands efforts sont attendus des nations développées, qui sont à l'origine de la plus grande partie des gaz à effet de serre accumulés dans l'atmosphère. Le financement des réductions des émissions de dioxyde de carbone et des efforts d'adaptation dans les nations en développement sera un élément important.

Outre les États-nations, les villes, les régions et l'industrie auront un rôle important à jouer dans les futures actions de lutte contre le changement climatique. Les marchés du carbone devraient également contribuer à la répartition des efforts parmi les différents acteurs.

APPROCHE EUROPÉENNE

L'UE a une politique bien développée de lutte contre le changement climatique, fondée sur des objectifs à l'horizon 2020 (réduire ses émissions de dioxyde de carbone de 20 %, porter à 20 % la part de marché des sources d'énergie renouvelables et améliorer de 20 % l'efficacité énergétique), avec le soutien de divers instruments tels que le système d'échange de quotas d'émission et la directive européenne sur l'efficacité énergétique. En octobre 2014, le Conseil européen s'est entendu sur des objectifs en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 (au minimum: baisse de 40 % des émissions de dioxyde de carbone, présence de

27 % de sources d'énergie renouvelables dans la consommation d'énergie et augmentation de 27 % de l'efficacité énergétique). En octobre 2014, le Conseil a adopté [des conclusions sur la COP20](#).

Rôle du Parlement européen

Le Parlement européen soutient une politique ambitieuse en matière de lutte contre le changement climatique. Sa résolution de février 2014 préconisait une part de marché d'au moins 30 % et des objectifs nationaux individuels pour les énergies renouvelables, ainsi qu'une amélioration de 40 % de l'efficacité énergétique à l'horizon 2030. Des délégations du PE participent régulièrement aux conférences des Nations unies sur le changement climatique.

Le 5 novembre 2014, la commission de l'environnement a adopté une proposition de résolution sur la COP20 recommandant que le nouvel accord vise une réduction de 50 % des émissions de dioxyde de carbone à l'horizon 2050. Les députés soulignent que le financement, le transfert de technologies et le renforcement des capacités sont essentiels pour aider les pays en développement. Ils invitent l'Union européenne et les États membres à accroître leur contribution au Fonds vert pour le climat des Nations unies. Le vote en plénière est prévu pour la période de session de novembre II.